

Plan des Sentiers n<sup>os</sup> 19 et 51 de l'Atlas des Chemins Voisins de la commune de Monsteux dont on demande la suppression.



	A	C
Le sentier n° 19, existant dans le terrain de M <sup>r</sup> Lebrun,	1	30
Porte du sentier n° 51, dans le terrain de M <sup>r</sup> Lebrun,	4	60
Entrée du sentier n° 51, terrain de M <sup>r</sup> Dapt.	4	20

Certifié conforme à l'Atlas susdit  
à Nivelles le 10 Janvier 1854  
Romane  
Garnier

Échelle d'un à 2500.



Par l'administration communale  
Nouvion, le 12 fev 1884.

Le Bourgmestre  
Dandeuquet

*M. Dandeuquet*



Approuvé pour être annexé à  
l'arrêté royal du 3 fev 1884

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé *Pierrot*

Pour Copie Conforme,

Le Secrétaire général

du Ministère de l'Intérieur.

*E. Lemaire*

